

RAPPORT N°17 : CONTRAT TERRITORIAL LECTURE AVEC LA DRAC

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la prise de compétence « Lecture publique » et le travail de mise en réseau des médiathèques à l'échelle d'ALF entrepris par le service « lecture publique ».

Dans la continuité de ce travail, et afin de continuer à développer l'accès à la culture et aux savoirs sur le territoire communautaire, Monsieur le Président propose de signer avec la DRAC un second Contrat Territoire Lecture (CTL) pour 2022-2023-2024, sur les axes suivants :

- Axe 1 : conduire des actions culturelles autour du « Bien Vieillir en Livradois-Forez » ;
- Axe 2 : expérimenter de nouveaux outils de médiation pour répondre aux besoins des publics « empêchés de lire » (allophones, personnes âgées, DYS) ;
- Axe 3 : Lutter contre l'isolement des personnes âgées par le biais du « colportage » à domicile de livres et d'animations.

Le CTL permettra à la Communauté de communes de bénéficier d'une subvention de 25 000 € de la DRAC sur chacune des 3 années du contrat, sans nouvelles dépenses pour la collectivité.

Sur proposition du Président,

Il est proposé au Conseil :

Délibération,

- d'approuver le renouvellement du Contrat Territoire Lecture avec la DRAC pour 3 ans ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente pour la mise en œuvre de ce dispositif ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.